

Jacques Bonhomme & Denise ci-dessus
dénommés. 2°. de l'acte de naissance de *Marie Victoire Lalouette*
en date du *quatre juin 1776*
qui constate qu'elle est née le *sept jour*

de l'année du mariage légitime entre
Louis Guillaume Lalouette & Denise Catharine
ci-dessus dénommés. 3°. de l'acte de publication de promesse de mariage entre
les futurs conjoints dressé par l'Agent de leurs communes respectives, &
affiché conformément au vœu de la loi, le *Vingt Cinq* *provisoire*
entre Commun Des trois pierres pour Lafite
le Vingt quatre *provisoire* *pour Lafite*

après aussi que *Jacques Benoist Bonhomme*
& *Marie Victoire Lalouette*
ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé,
au nom de la loi, que *Jacques Benoist Bonhomme*
& *Marie Victoire Lalouette*
sont unis en mariage; & j'ai rédigé le présent acte que les parties & les témoins
ont signé avec moi ainsi que le Citoyen *Louis Augustin*
Secrétaire en chef de l'administration municipale, excepté *La future*
Guillaume Lalouette Augustin
et Louis Lalouette qui ont déclaré
ne savoir signer

Fait double dans le local destiné à la réunion des citoyens, au chef lieu de
Canton de Saint-Romain, lesdits jours & an que dessus.

Jacques Bonhomme
Denise Lalouette
Pierre Masson
Philippe
Guillaume Lalouette

moi
de l'acte de naissance de
en date du
et de l'acte de naissance de